



« MAITRISONS COLLEGIALEMENT NOTRE FUTUR »
LISTE PRESENTÉE PAR LE SNESUP-FSU ET LA CGT FERC SUP
 AVEC LA PARTICIPATION DU SNCS-FSU
SECTION 04 (SCIENCE POLITIQUE) – COLLEGE B

LE CNU EST UNE INSTANCE DEMOCRATIQUE ESSENTIELLE POUR L'EXAMEN COLLEGIAL DE NOS MISSIONS PAR DES PAIRS DE LA DISCIPLINE.

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'État des enseignant-es-chercheur-es (EC) face au localisme et à l'arbitraire des présidences d'universités, le CNU est la cible régulière d'attaques visant à son affaiblissement ou sa disparition. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public. Pour une « discipline rare » comme la science politique, avec des collègues parfois très isolé-es dans leur établissement, il est d'autant plus important de pouvoir porter au niveau national une parole commune, garante de la pluralité de la discipline, pour une égalité de traitement des EC entre établissements, pour l'affirmation du lien enseignement et recherche, pour la défense de nos statuts et des libertés académiques.

NOS REVENDICATIONS

CARACTERE NATIONAL DU STATUT ET ROLE DU CNU

Le SNESUP-FSU et la CGT FERC Sup sont profondément attachées au caractère national du statut des EC et s'opposent à la mise en place des CPJ (Chaires de professeur-e junior) et à la multiplication des CDI de mission. Ils sont attachés au double contingent, en local et au national attribué par les sections CNU, des promotions et des CRCT. Ils revendiquent le caractère décisionnaire du CNU pour les éléments de carrière examinés par chaque section.

QUALIFICATION

La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable inacceptable. Le SNESUP-FSU et la CGT FERC Sup revendiquent des créations de postes de MCF et PU et défendent la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant-e-chercheur-e.

Le SNESUP-FSU et la CGT FERC Sup demandent un retour à la qualification aux fonctions de PU préalablement à tout recrutement dans ce corps et s'oppose à sa disparition pour les recrutements de MCF (disposition de la LPR).

SUIVI DE CARRIERE

Le SNESUP-FSU et la CGT FERC Sup s'opposent au suivi de carrière des EC, notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service. Ils revendiquent plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC.

PROMOTIONS

Le SNESUP-FSU et la CGT FERC Sup défendent une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades pour tou-ttes les MCF et les PU.

La liste soutient la demande de dé-contingentement des postes de PU, portée par une majorité de collègues de la discipline : la situation actuelle affaiblit la science politique qui perd des postes de PU ; elle décourage les MCF qui peuvent légitimement prétendre à un changement de corps, voire les contraint à changer de section pour devenir PU.

Le SNESUP-FSU et la CGT FERC Sup défendent un dispositif de repyramidage national où le CNU jouerait pleinement son rôle. Conformément aux « Lignes directrices de gestion » ministérielles, ils rappellent que le repyramidage doit être un levier pour atteindre une égalité femmes-hommes effective.

CRCT

Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (-10 % en 8 ans).

Nous revendiquons à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent supplémentaire de CRCT suite à un congé de maladie ou à une mission d'intérêt collectif. Nous veillerons également au respect du contingent spécifique suite à un congé maternité, parental ou d'adoption.

RIPEC

Le constat de localisme et de traitement inégalitaire est flagrant. Certains établissements définissent à la fois des montants différents selon les corps et des critères locaux supplémentaires. Entre établissements, des disparités sont également visibles au niveau des montants attribués.

Le SNESUP-FSU et la CGT FERC Sup sont opposés à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des EC. Ils dénoncent la logique des primes qui est un pis-aller pour masquer la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes personnes. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, ils défendent l'examen national et transparent des dossiers par le CNU, un montant des primes identique pour tou-tes et un accroissement substantiel du nombre de bénéficiaires.

NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRECEDENTE MANDATURE

Par leurs actions au sein de la section 04 et par leur investissement à la CP-CNU, nos élu-es ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Ils et elles ont :

- assuré la transparence des critères d'évaluation des dossiers dans le rapport d'activité annuel de la section ;
- refusé le caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière qu'ils et elles n'ont pas mis en œuvre ;
- œuvré au maintien du CNU comme instance nationale de gestion de la carrière des EC, notamment au moment de la mise en œuvre de la LPR ;
- fait voter de nombreuses motions :
 - défendant le rôle du CNU et le statut national d'enseignant-es-chercheur-es,
 - exigeant la création de postes et la titularisation de nos collègues vacataires,
 - s'opposant à la LPR (Loi de programmation de la recherche) et à ses dispositions fragilisant nos métiers,
 - exprimant son inquiétude face aux attaques contre les libertés académiques,
 - dénonçant le suivi de carrière, la mise en place des chaires de professeurs juniors (CPJ) et la suppression de la qualification PU.

Par leur action au sein de la CP-CNU et au sein de la section, nos élu-es ont joué un rôle moteur dans la défense du CNU et du principe de l'évaluation par les pairs et dans le maintien du contingent national d'avancements attribués par le CNU.

VOS CANDIDATS ET CANDIDATES S'ENGAGENT

Le SNESUP-FSU et la CGT FERC Sup présentent des candidat-es engagé-es dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif-ves de la diversité géographique et d'établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Ils et elles s'engagent à :

- Porter les revendications susmentionnées ;
- Assurer un fonctionnement éthique, transparent et démocratique de la section 04, respectueux de la diversité des objets et des approches de la discipline ;
- Continuer de rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers (qualifications et promotions) ;
- Continuer de tenir compte des conditions concrètes d'exercice de la diversité des activités des enseignant-es-chercheur-es et des candidat-es à la qualification ;
- Respecter les règles de déontologie, et ne pas user de leur position d'élu-es à des fins de promotion ;
- Travailler à l'amélioration des conditions d'exercice du métier ;
- Défendre le statut national des EC ;
- Promouvoir l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes ;
- Veiller à la prise en compte des situations de handicap ou de longue maladie.

Election CNU 2023

Section 04

Collège B

Maîtrisons collégalement notre futur, Liste présentée par le SNESUP-FSU et la CGT FERC Sup

n° 1	M. ALBAN JACQUEMART (JACQUEMART)	UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE
n° 2	Mme JESSICA SAINTY (SAINTY)	UNIVERSITE D'AVIGNON
n° 3	M. CEDRIC PELLEN (PELLEN)	UNIVERSITE DE STRASBOURG
n° 4	Mme NANCY VENEL (VENEL)	UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)
n° 5	M. FREDERIC CHATEIGNER (CHATEIGNER)	UNIVERSITE DE TOURS
n° 6	Mme RAPHAELLE LOISON-PARIZET (PARIZET)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 7	M. OLIVIER QUERE (QUERE)	UNIVERSITE DE MULHOUSE
n° 8	Mme AURELIE ROGER (ROGER)	UNIVERSITE DES ANTILLES
n° 9	M. TRISTAN STORME (STORME)	NANTES UNIVERSITE
n° 10	Mme ALICE MAZEAUD (MAZEAUD)	UNIVERSITE DE LA ROCHELLE
n° 11	M. SIMON TORDJMAN (TORDJMAN)	IEP DE TOULOUSE
n° 12	Mme SIDONIE VERHAEGHE (VERHAEGHE)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 13	M. BAPTISTE GIRAUD (GIRAUD)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 14	Mme GABRIELLE ANGEY (ANGEY-SENTUC)	UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
n° 15	M. SEBASTIEN SEGAS (SEGAS)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 16	Mme NORA EL QADIM (EL QADIM)	UNIVERSITE PARIS 8